

N/REF : 19/08/2025 15H57 C:000384 I:08265

V/Email reçu le Mardi 19/08/2025 a 15H57

SELON DEVIS N° 5080017

MAIRIE ST PIERRE LA COUR

**22, RUE PROVINCES
53410 ST PIERRE LA COUR**

IMMEUBLE : GENETS
RUE DES GENETS
53410 ST PIERRE LA COUR

Rennes, le 18 Septembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : RUE DES GENETS EN FACE MAISON MEDICALE
SUR PLACE M.AVIGNON 06 23 64 11 79

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 5080017 du 06/08/2025 d un montant de
1156.38 € TTC + DECHETS

Donneur d'ordre : M. M AVIGNON

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Mise a disposition d'un véhicule de curage équipé d'une pompe hautepression
et d'une pompe d'aspiration.

INTERVENTION DU 09/09
PRENDRE RDV POUR LES ACCES
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
POMPAGE ET NETTOYAGE D'UN BAC A SABLE
POMPAGE NETTOYAGE ET EVACUATION DES BOUES 7M3
OBSERVATION : LORS DE L'INTERVENTION, LA VANNE DU REGARD EN AMONT NE SE
FERMAIT PLUS, DE L'EAU ARRIVÉE EN ABONDANCE DE LA CARRIERE.
POMPAGE DE 60M3 D'EAU REJETÉE SUR PLACE
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : LE LCOMPTER Email envoyé le 10/09/25 a 09H33 M. M AVIGNON

FB TT Email envoyé le 06/08/25 a 14H02 M. M AVIGNON

LES DECHETS POMPÉS DURANT L'INTERVENTION SERONT EVACUÉS EN CENTRE DE
TRAITEMENT AGRÉE ET FACTURÉS EN SUS DE L'INTERVENTION AU PRIX DE :
- LES DÉCHETS INERTE : 42,00 EUROS HT / T(S)

ATTENTION : EN AUCUN CAS NOTRE RESPONSABILITE NE PEUT ETRE ENGAGEE EN CAS DE
===== FUIITE QUI APPARAÎTRAIT A LA SUITE DE NOTRE INTERVENTION PAR SUITE
DU MAUVAIS ETAT DES JOINTS, DE LA POROSITE OU DE LA VIEILLESSE DES
FONTES, DU PLASTIQUE, DU GRES OU DU FIBRO-CIMENT.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	963,65	963,65
Quantité	Fournitures - Mises en oeuvre	P.U. HT	
7,00	Tonne(s) Déchets Inertes	42,00	294,00
TOTAL H.T.			1257,65
T.V.A. a 20,00%			251,53
TOTAL T.T.C.En EURO			<u>1509,18</u>

Valeur en votre reglement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.